Le Commissaire-Enquêteur
VESIN Jean-Paul

ANNONCES LÉGALES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

VILLE D'EVIAN-LES-BAINS

Appel à candidatures

m et adresse officiels de l'organisme acheteur :
e d'Evian-les-Bains - Services techniques - Service marchés publics
80098 - 74502 Evian-les-Bains cedex
éphone : 04 50 83 10 91 - Télécopie : 04 50 83 10 54
e internet : http://ville-evian.fr
resse du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
jet du marché : référencement pour les travaux d'entretien des
timents et parkings communaux en 2018.
cédure de passation : procédure adaptée (article 27 du décret n°
16-360 du 25 mars 2016)
rme du marché : la consultation donnera lieu à des commandes ou
s marchés ordinaires en fonction de leurs montants.
ntant des prestations : les interventions concernent des travaux
ntretien de bâtiments ou de parkings existants. Le plus petit montant
ntervention démarre à environ 200 € HT. Le montant de la commande
lus élevée sera de 25 000 € HT. Au-delà, une consultation spécifique
a lancée. Le budget prévisionnel annuel tous lots confondus est
nviron 180 000 € HT.
ts : les prestations sont décomposées en 23 lots définis comme
t :
t n° 1 : Maçonnerie
t n° 2 : Couverture
t n° 3 : Zinguerie toiture et évacuation EP
t n° 4 : Etanchéité
t n° 5 : Menuiserie extérieure bois
t n° 6 : Menuiserie extérieure aluminium
t n° 7 : Menuiserie extérieure PVC
t n° 8 : Vitrerie - Miroiterie
t n° 9 : Volets roulants PVC
t n° 10 : Stores intérieurs et rideaux
t n° 11 : Doublage - Plaques de plâtre
t n° 12 : Menuiserie intérieure - Agencement
t n° 13 : Plafonds suspendus
t n° 14 : Peinture intérieure et extérieure - Revêtement muraux
t n° 15 : Carrelages - Faïences
t n° 16 : Revêtements de sol minces
t n° 17 : Traitement des parquets
t n° 18 : Métallerie
t n° 19 : Détection incendie
t n° 20 : Détection anti-intrusion
t n° 21 : Chauffage
t n° 22 : Traitement d'air
t n° 23 : Clôture rigide
s candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.
ais d'exécution : les prestations seront exécutées à compter du 1er
vier jusqu'au 31 décembre 2018.
dalités de consultation des candidats attributaires : pour
écution des prestations, les candidats retenus pour un lot seront tous
sultés par courrier ou, en cas d'urgence, par courriel ou télécopie.
sque le maître d'œuvre l'imposera, des visites sur site seront
anisées avant établissement des devis d'entreprises.
dalités de financement et de paiement : le règlement des dépenses
fera par virement bancaire sur les fonds propres de la ville dans le
ai règlementaire de 30 jours.
me juridique de l'attributaire : aucune forme de groupement n'est
posée par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur interdit aux
idats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de
idats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et
membres de plusieurs groupements.
sentation des candidatures - Documents à produire : le dossier
mettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :
Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise
que prévus à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
rmulaire DC1)
ormulaire DC1 (version 26/10/2016), Lettre de candidature -
ilitation du mandataire par ses cotraitants
éclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans
un des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°
5-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
ocuments relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager
candidats (statuts, Kbis, inscription au registre des métiers ou
ivalent, et, le cas échéant, pouvoirs internes signés,...) ;
opie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en
ssement judiciaire ;
Renseignements concernant la capacité économique et
ncière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44-III du décret
016-360 du 25 mars 2016 (formulaire DC2)
ormulaire DC2 (version 26/10/2016), Déclaration du candidat
viduel ou du membre du groupement.
éclaration concernant le chiffre d'affaires global et concernant les
nitures, services ou travaux, objet du marché, réalisés au cours des
s derniers exercices disponibles ;
Renseignements concernant les références professionnelles et
capacité techniques de l'entreprise tels que prévus à l'article
V du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
éclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour
risques professionnels ;
ésentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq
nières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les
aux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant,
oque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été
ctués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
oyens humains et matériels ;
rtificats de qualifications professionnelles ;
ut document permettant la sélection des candidats au vu des critères
ncés ci-dessous.
candidatures doivent être rédigées en langue française. Les
mulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur
://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires ou sur le profil acheteur de
lle https://www.marches-securises.fr.
ditions d'envoi ou de remise des candidatures : les candidats
smettent leur dossier sous pli cacheté portant la mention suivante :
férencement pour les travaux d'entretien des bâtiments et parkings
mmunaux 2018 - NE PAS OUVRIR ".
plis sont remis contre récépissé ou envoyés en recommandé avec
de réception postal à l'adresse suivante :
d'Evian-les-Bains - Services techniques - Service marchés publics
chemin des Noisetiers - CS 80098 - 74500 Evian-les-Bains
dossiers peuvent également être transmis par voie électronique sur
s://www.marches-securises.fr.
dossiers qui parviendraient après les date et heure limites fixées au
ent avis d'appel public à candidatures ainsi que ceux parvenus sous
eloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur
ur.
ères de sélection des candidatures :
aranties et capacités techniques et professionnelles
apacités à intervenir dans la demie journée suite à demande par
copie
ra retenu au moins trois candidats, si le nombre de candidatures le
net, et au plus sept par lot.
e limite de réception des candidatures : 08/12/2017, à 17 heures.
nseignements complémentaires : pour obtenir tous
eignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au
ice marchés publics : Ville d'Evian-les-Bains - Services techniques
chemin des Noisetiers - CS 80098 - 74500 Evian-les-Bains
phone : 04 50 83 10 91 - Fax : 04 50 83 10 54
rriel : marches-publics@ville-evian.fr
s et délais de recours
ance chargée des procédures de recours :
unal Administratif de Grenoble
sse : 2, place de Verdun - B.P. 1135 - 38022 Grenoble cedex
phone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 42 22 69
fice auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus
cernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de
noble (coordonnées identiques que ci-dessus).
e d'envoi du présent avis à la publication : 07/11/2017

119000

COMMUNE DE MEGÈVE

Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web
Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
le dauphiné Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
HAUTE-SAVOIE
Agnès Regat
>> 04 50 51 97 65
Johann Trosset
>> 04 50 71 07 59
LDLlegales74@ledauphine.com
Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,80 €/HT pour l'année 2016

1, place de l'Eglise - BP 23 - 74120 MEGEVE - Tél : 04 50 93 29 29
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : les demandes de renseignements seront adressées via la plateforme de dématérialisation AWS-Achat
Envoi à la publication le : 06/11/17
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.megeve.fr

851222000

Avis d'appel à la concurrence

HALPADES

Avis d'appel à la concurrence

Construction d'un ensemble immobilier
" Le Domaine de Thyez " - 74300 THYEZ
comportant 33 logements collectifs locatifs & 21 garages

Maître d'ouvrage : HALPADES SA d'HLM
6, avenue de Chambéry - BP 2271 - 74011 ANNECY Cedex
Assistance à maîtrise d'ouvrage : PRESTADES AMO
6, avenue de Chambéry - BP 346 - 74012 ANNECY Cedex
Tél. 04 50 10 01 99 - Fax 04 50 10 03 07
Maîtrise d'œuvre de conception : ARIA PROJETS SARL
123, allée Léonard de Vinci - 74700 SALLANCHES
Tél. 04 50 58 25 18 - Courriel : aria@ariaprojets.com
Maîtrise d'œuvre d'exécution : ARIA PROJETS SARL
123, allée Léonard de Vinci - 74700 SALLANCHES
Tél. 04 50 58 25 18 - Courriel : aria@ariaprojets.com

1 - Mode de passation : Marché par lots séparés - groupement d'entreprises avec mandataire commun autorisé.
Procédure librement choisie suivant décret 2016-360 du 25 mars 2016.
2 - Désignation des lots :

LOTS	NATURE DES TRAVAUX	LOTS	NATURE DES TRAVAUX
01A	Terrassement VRD	11	Carrelages Faïences
01B	Gros œuvre	12	Plomberie - Sanitaire
02	Charpente - Couverture	13	Chauffage
05	Menuiseries extérieures	14	VMC
06	Menuiserie intérieures	16	Électricité courant fort
07	Plâtrerie - Faux plafond	17	Électricité courant faible
08	Peintures intérieures	20A	Garages préfabriqués
09	Serrurerie	22	Isolation extérieure
10	Sols souples	42D	Espaces verts

3 - Début et durée approximatifs des travaux :
1er semestre 2018 - 20 mois.
4 - Renseignements et justifications : À l'appui des offres, il sera exigé les renseignements et justifications énoncés dans le RPC et en conformité avec l'article 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
5 - Date d'envoi de l'avis public de candidature à la publication chargée de l'insertion : 6 novembre 2017.
6 - Date limite de réception des offres :
30 novembre 2017 à 12 heures, dernier délai.
Elles devront parvenir à : HALPADES SA d'HLM, 6, avenue de Chambéry BP 2271 - 74011 ANNECY Cedex sous enveloppe cachetée, par pli recommandé avec accusé de réception ou remise contre récépissé.
L'enveloppe extérieure portera l'adresse précisée ci-dessus, et la mention : CONSULTATION THYEZ " Le Domaine de Thyez " - 33 logements locatifs - Nom du candidat - numéro du lot.
7 - Règlement de consultation :
Le dossier pourra être retiré gratuitement sur :
http://halpades.e-marchespublics.com à partir du 06 novembre 2017.

851320900

Avis d'attribution

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

Avis d'attribution

M. Pierre BRUYERE - Président
7, rue des Terrasses - BP 39 - 74960 CRAN-GEVRIER
Tél : 04 50 66 77 77 - mèl : correspondre@aws-france.com
web : http://www.sila.fr

L'avis implique un accord-cadre
Objet : fourniture et livraison de fournitures administratives
Nature du marché : fournitures
Procédure adaptée
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Instance chargée des procédures de recours
Tribunal administratif de Grenoble
2, place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex
Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Attribution du marché
LOT N° 1 - Fournitures de bureau
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 25/09/17
Marché n° : 2017-063
LACOSTE, ZA Saint-Louis, 84250 Le Thor
Montant HT : 80 000,00 euros
LOT N° 2 - Papiers
Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.
Envoi le 06/11/17 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
http://www.sila.fr/-Marches-publics-.html

851221800

Enquêtes publiques

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Communes des HOUCHES et de CHAMONIX-MONT-BLANC

Avis d'ouverture d'enquête publique

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2017-1846 du 9 octobre 2017 est prescrite, sur le territoire des communes des HOUCHES et de CHAMONIX-MONT-BLANC, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement et des articles L341-1 et R341-1 et suivants du code forestier, sur la demande de TACONNAZ ENERGIE, relative au projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de Taconnaz.

L'enquête publique se déroulera en Mairie des HOUCHES (siège de l'enquête), ainsi que dans la commune de CHAMONIX-MONT-BLANC, pendant 33 jours, du lundi 6 novembre 2017 au vendredi 8 décembre 2017 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture des Mairies.
Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de L'État www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.
Monsieur Jean-Claude REYNAUD, professeur d'histoire-géographie, en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.
Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur titulaire en Mairie des HOUCHES. Le public pourra éventuellement transmettre ses observations. par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur titulaire siégera en personne en Mairies

Communes	Dates permanence	Heures permanence
LES HOUCHES	6 novembre 2017 8 décembre 2017	9 h -12 h 14 h-17 h
CHAMONIX MONT -BLANC	15 novembre 2017 25 novembre 2017	14 h-17 h 9 h-12 h

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans les Mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de L'État. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
La chef du service eau-environnement, Isabelle LHEUREUX

844044000

COMMUNE DE NEUVECELLE

Ouverture d'enquête publique - Révision n° 4 du PLU

Par arrêté N° 2017-64 du 9 octobre 2017 et arrêté modificatif n° 2017-68 du 13 octobre 2017, Madame le Maire de la Commune de NEUVECELLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 4 du PLU arrêté par le Conseil Municipal.
Les caractéristiques principales du PLU portent sur les orientations générales du PADD suivantes :
- Laisser aux générations futures des possibilités de vivre à Neuvecelle
- Redynamiser la population ;
- Recentrer le village et le bâti ;
- Préserver le patrimoine commun ;
- Préserver l'environnement.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul VESIN exerçant la profession de Technicien Forestier de Territoire a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera à la Mairie de NEUVECELLE (42, avenue de Verlagny - 74500 NEUVECELLE), du lundi 6 novembre 2017 à 8 heures 30 au mercredi 6 décembre 2017 inclus à 19 heures 30 aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 31 jours.
Au terme de l'enquête, le PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation.
Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de NEUVECELLE, les:
- Lundi 6 novembre 2017 de 8 heures 30 à 12 heures,
- Samedi 18 novembre 2017 de 8 heures 30 à 12 heures,
- Jeudi 23 novembre 2017 de 16 heures à 19 heures 30,
- Mardi 28 novembre 2017 de 8 heures 30 à 12 heures
- Mercredi 6 décembre 2017 de 16 heures à 19 heures 30.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au mercredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30, le jeudi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 18 heures, le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.
En outre, et aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture, un accès gratuit au dossier de l'enquête publique est garanti par un poste informatique à la Mairie de NEUVECELLE (42, avenue de Verlagny - 74500 NEUVECELLE).
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de NEUVECELLE. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par voie postale à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-plu2017@neuvecelle.fr
Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de NEUVECELLE (42, avenue de Verlagny - 74500 NEUVECELLE) aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune : www.mairie-neuvecelle.fr.

844583200

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Délégation départementale de la Haute-Savoie

Avis d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire

sous-préfecture de BONNEVILLE et le restera sans limitation de durée

M. Pierre GUEGUEN, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur siégera en mairie de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY où il recevra personne les observations du public :
- Le lundi 20 novembre 2017 de 9 h à 12 h
- Le mercredi 6 décembre 2017 de 9 h à 12 h
- Le vendredi 22 décembre 2017 de 14 h à 17 h
Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur en mairie de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY. Cette lettre devra lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête et sera annexée au registre d'enquête.
A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire-Enquêteur devra formuler ses conclusions motivées dans un délai d'un mois (soit jusqu'au 22 janvier 2018) à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que sur le dossier d'enquête parcellaire.
Copies de son rapport seront déposées en mairie de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, et à la Délégation Départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS) : service Environnement et Santé, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.
En application des articles L 311-1, L 311-2, L 311,3 et R 311-1 modifié du Code de l'Expropriation, il est précisé que "les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à l'indemnité."

Fait à Annecy, le 19 septembre 201
Le Préfe
Pour le préfet, le secrétaire général, Guillaume DOUHÉRE

849609600

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Délégation départementale de la Haute-Savoie

Avis d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
COMMUNE DE CHÂTEL

Dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection du forage de la "Mouille" et du captage de "Linga" situés sur le territoire de la commune de CHÂTEL en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de CHÂTEL

Le public est informé, par arrêté préfectoral n°2017-058 du 19 septembre 2017, qu'il est prescrit l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaires relatives à la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du forage de "Mouille" et du captage de "Linga" situés sur le territoire de la commune de CHÂTEL en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de CHÂTEL.
L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du lundi 20 novembre 201 à 08h30 au vendredi 22 décembre 2017 à 16h30 où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours d'ouverture de la mairie :
- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Par ailleurs, dès publication du présent avis, le dossier pourra être consulté par quiconque en fera la demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) : service Environnement et Santé, à Annecy et à la sous-préfecture de THONON-LES-BAINS et le restera sans limitation de durée.

M. Claude FLORET, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur siégera en mairie de CHÂTEL où il recevra en personne les observations du public :
- Le jeudi 30 novembre 2017 de 9h à 12h
- Le vendredi 22 décembre 2017 de 13h30 à 16h30
Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur en mairie de CHÂTEL. Cette lettre devra lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête et sera annexée au registre d'enquête.
A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire-Enquêteur devra formuler ses conclusions motivées dans un délai d'un mois (soit jusqu'au 22 janvier 2018) à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que sur le dossier d'enquête parcellaire.
Copies de son rapport seront déposées en mairie de CHÂTEL, et à la Délégation Départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS) : service Environnement et Santé où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.
En application des articles L 311-1, L 311-2, L 311,3 et R 311-1 modifié du Code de l'Expropriation, il est précisé que "les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à l'indemnité."

Fait à Annecy, le 19 septembre 201
Le Préfe
Pour le préfet, le secrétaire général, Guillaume DOUHÉRE

849625700

COMMUNE DE CUSY

Avis d'ouverture d'enquête publique
Installation classée pour la protection de l'environnement

Le Préfet de la Haute-Savoie communique

Par arrêté préfectoral n° PAIC-2017-0075 en date du 27 octobre 2017 une consultation du public est prescrite dans la commune de CUSY pendant 4 semaines, **du jeudi 30 novembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017 inclus,** sur le dossier de demande d'enregistrement par lequel la SAS Fêtes et Feux Prestations sollicite, au titre des installations classées, l'enregistrement de la mise en service d'un dépôt pyrotechnique situé sur le territoire de la commune de Cusy, au 1205 route de Chainaz. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'INSTALLATION
4220-2 : Stockage de produits explosifs, à l'exclusion des produits explosifs présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public. La quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 100 kg mais inférieure à 500 kg. Enregistrement.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Cusy, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et le mardi de 18 h à 20 h. La mairie sera fermée le lundi 25 décembre 2017 et le mardi 26 décembre 2017.
Le dossier et le registre pourront aussi être consultés à la mairie de Cusy le lundi 4 décembre 2017 de 13 h 30 à 16 h et le vendredi 15 décembre 2017 de 13 h 30 à 16 h.
Par ailleurs, toute correspondance relative au projet pourra être adressée, au plus tard le 29 décembre 2017 soit :
- à la mairie de Cusy ;
- au pôle administratif des installations classées, 15, rue Henry Bordeaux, 74998 Annecy Cedex 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr

851011000